APSH 34 - AXE TRANSVERSAL DE L'EMPLOI

335 avenue du Professeur Jean Louis Viala
34090 Montpellier
06 35 45 30 86 | contact@clausesociale34.fr

www.clausesociale34.fr

Mis à jour le 30 juin 2026

Mission Interinstitutionnelle Clause Sociale 34

Vous accompagner dans L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE



Depuis 20 ans, le Code des Marchés Publics impose aux acheteurs de prendre en compte les objectifs du développement durable. Les acteurs publics ont donc l'obligation d'étudier la possibilité d'insérer dans leurs appels d'offres des clauses environnementales, mais aussi des clauses sociales.

Dans les marchés publics, une clause sociale est une façon de rédiger le cahier des charges imposé aux entreprises candidates. Un marché entier peut être dédié à des travailleurs en insertion professionnelle. Mais le plus souvent, il s'agit d'un simple paragraphe ajouté aux exigences du marché et qui réserve 5% à 20% de l'activité induite à des personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

D'après l'étude publiée par le Conseil économique social et environnemental (CESE), seulement 10% des marchés publics comportent une clause sociale en 2018. L'utilisation des clauses sociales comme levier pour l'insertion doit devenir une priorité pour améliorer la cohésion sociale de nos territoires.



Rôle de la Mission Interinstitutionnelle Clause Sociale 34

Dans le département de l'Hérault, la création de la Mission Interinstitutionnelle répond à la volonté d'encourager l'usage des clauses sociales. En effet, l'Hérault subit un fort taux de chômage, supérieur à la moyenne nationale (10,3% en 2026).

L'activité induite par la commande publique peut être un levier pour l'emploi des plus précaires. Un travail important de sensibilisation à l'achat socialement responsable reste à accomplir car de nombreux acheteurs publics héraultais n'utilisent pas ou trop peu cette mesure solidaire.

Par ailleurs, l'Hérault compte de nombreux acteurs investis dans le développement des clauses sociales. La MICS 34 s'engage dans l'animation d'un lieu de rencontre et d'échanges, permettant une cohérence départementale dans le déploiement des pratiques.

2 AXES DE TRAVAIL



1 LE PÔLE RESSOURCES ET COORDINATION

- Animation du réseau départemental des facilitateurs
- Organisation de réunions de coordination et de réunions techniques
- Constitution d'un observatoire statistique
- Veille documentaire et juridique
- Veille des marchés publics
- Coordination des marchés multi-territoriaux et des marchés État

2 LA PROMOTION

- Rencontres individuelles et collectives des donneurs d'ordres publics et des acteurs économiques
- Organisation et participation à des évènements de promotion des clauses sociales
- Création d'outils de communication : site Internet, page LinkedIn, dépliants, annuaires, lettres d'information
- Animation du réseau des acteurs de clauses sociales